

MAIRIE
30440
ST MARTIAL
TÉL ET FAX :

04 67 81 30 82
09 61 50 57 48



Sommaire :

Extraits des conseils
Municipaux :

9 février 2017

10 avril 2017

12 juin 2017

14 septembre 2017

16 novembre 2017

Informations diver-
ses



Vos articles, vos
réflexions seront
les bienvenus pour
le prochain bulle-
tin et sont à dépo-
ser en Mairie

Bulletin municipal

www.saint-martial-gard.fr

Année 2017 Bulletin N° 9



Voilà la mouture du bulletin municipal, qui reprend les différentes décisions prises par le conseil municipal en 2017.

Ce dernier présente les finances de la commune avec un budget maîtrisé qui nous permet de poursuivre l'entretien des équipements municipaux. Pour cette année, pas d'augmentation des impôts ni des tarifs de l'eau.

Nous continuons sans avoir recours à l'emprunt, à l'amélioration de votre cadre de vie. Quelques explications supplémentaires concernant les dossiers en cours vous apporteront un peu plus de compréhension, enfin vous trouverez les comptes rendu des activités des associations de la commune.

Bonne lecture, et bien sûr nous restons à votre écoute, vos suggestions pour l'amélioration de votre vie au quotidien dans ce village que nous aimons tant, seront les bienvenues

Bonne année à tous.

Le maire Françoise Jutteau

Triste année ! Cette année, notre communauté a été fortement frappée par les départs de Noëlle Vivens, Huguette Bresson, Gilbert Vincent, Georgette Durand, Yvan Vivens, René Bergonnier, Ginette Vincent, Mme Taieb.

Nous adressons nos sincères condoléances aux familles concernées.



Extraits du conseil municipal du 9 février 2017

Chemin dit du Galinier

En date du 31 janvier 2017, le tribunal de grande instance d'Alès a rendu son jugement après 9 ans de procédure dans l'affaire opposant la mairie de St Martial à M. Castanet. Il ressort des conclusions du tribunal : que le chemin est communal jusqu'à la sortie du pont et qu'au-delà le restant du chemin est privé.

La commune se voit condamner à verser à M. Castanet :

- 3.000€ au titre de l'article 700 du code de procédure civile,
- 3.000€ au titre de préjudice de jouissance,
- 3.400€ de frais d'expertise et des dépens.

Ces 9.400€ ont été pris en charge par l'assurance de la mairie.

Après examen des conclusions du TGI d'Alès dans le procès opposant M. Castanet à la mairie de St Martial portant sur le chemin du Galinier, le conseil municipal, à l'unanimité décide de ne pas faire appel de cette décision.

Voté à l'unanimité

Subvention à l'association « La gym St Martialaise » :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'octroyer à titre exceptionnel une subvention de 200€ pour l'année 2017 à l'association « La Gym St Martialaise ».

Cette subvention est le report de celle attribuée en 2016 pour cette association et qui n'avait pas été versée.

Votée à l'unanimité

Délibération pour la demande de la réalisation d'un diagnostic Eclairage Public et approbation de la convention de financement :

Il est exposé à l'assemblée le projet de réalisation de l'éclairage public sur toute la commune de Saint Martial.

Cette opération sera réalisée sous la maîtrise d'ouvrage du Syndicat Mixte d'Electricité du Gard.

Le coût du projet est évalué en fonction du nombre de points lumineux, et s'élève à : 800.90€ H.T.

L'exposé de madame le maire entendu, le conseil après en avoir délibéré,

- Décide d'approuver la réalisation d'un diagnostic de l'éclairage public par le SMEG ;
- S'engage à inscrire à son budget sa participation financière dont le montant figure sur le bilan financier prévisionnel ci-joint soit 326.77€.

Voté à l'unanimité

Signature pour la gratuité de l'accès au site du Pont du Gard pour les habitants de St Martial

Après en voir délibéré, le conseil municipal autorise le maire à signer la convention d'engagements réciproques avec la commune de St Martial pour l'année 2017, pour la gratuité de l'accès au site du Pont du Gard.

Voté à l'unanimité

Questions diverses

Il est fait ensuite l'énumération des travaux à effectuer.

Travaux dans le village :

Divers travaux sont à faire dans le village :

- Rue des Barrys (prévoir à cette occasion la réfection du réseau d'eau de ce secteur)
- Assainissement au niveau de la maison « Jouve »
- Descente partant de la rue de l'Eglise vers la maison « dite de Noélia »
- L'entrée de la rue de la bijoutière
- L'escalier montant du Trive à la place de l'église
- La montée du village à la mairie
- Mur supportant le parterre et donnant sur le début de la rue de l'église.

Il est décidé de travailler autour de ces travaux en reprenant le dossier qui avait été élaboré dans le cadre du « Village de caractère » et de s'inspirer du travail qui avait été fait.

Pour ce faire, la commission « Urbanisme, Patrimoine, environnement, village caractère se réunira.

Nicole Clément, prendra en charge ce dossier.

Ces travaux pourraient rentrer dans le dossier de contrat de ruralité conclu avec les Cévennes gangeoises et suménoises et le Grand Pic St Loup, et s'étaler sur 2018/2019. Au travers de ce dispositif, certains travaux pourraient être en partie financés par l'Etat, la région, le département.

Bâtiment de la mairie :

- Remplacement des portes et volets et réfection de la façade de la mairie. Ces travaux peuvent faire l'objet de demande de subvention à la Région et au Département.

Des devis seront demandés afin de monter ce dossier. Ces travaux ne pourraient pas commencer avant l'attribution de subvention.

- Prévoir également un dallage devant la porte de la cuisine de la salle socio culturelle.

Travaux sur les chemins :

Un tour sera fait sur l'ensemble des chemins communaux de la commune, et des priorités seront établies suivant l'état.

Divers :

Achat de mobilier urbain, et plaques de rue : des devis seront demandés.

Information sur la téléphonie mobile :

Ce dossier porté par le département avance doucement, un lieu pressenti pour la pose de l'antenne a été retenu par l'opérateur Free en charge de cette installation, au col de la croisette. Des mesures de réception ont été faites. Les travaux d'électricité nécessaires pour le fonctionnement pourraient être financés par le syndicat d'électrification du Gard.

Au printemps un sondage a été réalisé auprès de la population. Cette dernière à 99.99% a jugé nécessaire la couverture de notre territoire par la téléphonie mobile.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.

Extraits du conseil municipal du 10 Avril 2017

Vote du compte administratif commune 2016

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote le compte administratif de la commune 2016

Section de fonctionnement

Dépenses	235 446.16 €
Recettes	327 661.50 €
Excédent	92 215.34 €

Section d'investissement

Dépenses	113 155.42 €
Recettes	97 092,41 €
Déficit	16 063.01 €

Voté 8 voix pour

Eau et assainissement 2016

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote le compte administratif Eau et assainissement 2016

Section de fonctionnement

Dépenses	60 521.56 €
Recettes	169 294.44 €
Excédent	108 772.88 €

Section d'investissement

Dépenses	241 385.76 €
Recettes	178.639,41 €
Déficit	62 746.35 €

Voté 8 voix pour

Compte administratif Eau et assainissement 2016

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote le compte administratif Eau et assainissement 2016

Section de fonctionnement

Dépenses	60 521.56 €
Recettes	169 294.44 €
Excédent	108 772.88 €

Section d'investissement

Dépenses	241 385.76 €
Recettes	178.639,41 €
Déficit	62 746.35 €

Voté 8 voix pour

Un regard sur nos comptes pour l'année 2017



L'excédent du budget de la commune de 2017, 40.041 € en fonctionnement plus 9.472 € en investissement plus les excédents antérieurs de 76.151 € ; soit un total de 134.664 € permettra la poursuite des investissements engagés en 2017 tels que l'antenne de téléphonie mobile, la voirie & les chemins communaux ainsi que la réfection de la façade de la mairie.

Le projet d'aménagement du village que nous sommes en train d'élaborer (dans l'état d'esprit du (village de caractère) rentre dans le cadre du « contrat de ruralité » pour lequel nous avons déposé un dossier de demandes de subventions.

Si le projet est retenu des subventions non négligeables permettraient fin 2018 et en 2019 la réalisation de celui-ci.

La part de financement restant à la commune serait relativement importante et ferait l'objet d'un suivi particulier dans nos comptes afin de garder l'équilibre que nous avons toujours respecté.

Depuis le début de notre mandature, en plus des financements de fonctionnement, nous avons entrepris des investissements (assainissement du centre du village, filtre à arsenic, réfection du « faubourg souffrant »..) sans avoir eu recours à l'emprunt.

Dans le budget de l'eau nous devrions constater pour 2017 un excédent de 40.437 €.

Un acompte de 30 % pour le filtre à arsenic a déjà été payé et est inscrit dans ces comptes.

Le solde de cet investissement sera réglé en 2018, et, compensé en partie par la subvention sur celui-ci. Le solde sera autofinancé, comme prévu dans nos comptes,

Après étude, l'exercice 2018 devrait faire apparaître un excédent

Jacques Thédenat

Tarifs EAU et Assainissement pour 2017

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote les tarifs Eau et assainissement 2017

Prime fixe Abonnement Eau 120€/an

Prix m3 eau 1.60€

Prime fixe Abonnement assainissement
40€/an

M3 d'eaux usées 0.60€

Voté 10 voix pour

Il nous est souvent reproché le prix élevé de l'eau en comparaison avec d'autres communes, ces tarifs nous ont été imposés par le conseil départemental afin de pouvoir bénéficier des aides financières sur la réalisation de l'assainissement communal.

Taux d'imposition pour 2017

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote les taux d'imposition pour 2017 :

Ces taux restent inchangés par rapport à l'an passé.

Taxe d'habitation 5,08%

Taxes foncier bâti 9,60%

Taxes foncier non bâti 43,68%

Voté 10 voix pour

Régularisation du chemin de Goutanière

Afin d'enregistrer les modifications d'assiette de terrain du chemin de Goutanière, le conseil municipal doit mandater Mme le maire afin d'effectuer auprès du notaire la régularisation administrative de ce chemin et signer les actes correspondants.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré donne son accord et mandate le maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires.

Chaque propriétaire concerné par l'assiette de ce chemin sera contacté par le notaire de la mairie.

Renouvellement bail commercial Lou Régalo

M. Cyril Vignal, sort de la salle et ne participe pas au vote

Le bail du restaurant Lou Regalou arrive à expiration le 15 mai 2017.

Après en avoir délibéré, le bail du restaurant Lou Régalo est renouvelé pour une période de neuf années consécutives à compter du 16 mai 2017 pour se terminer le 15 mai 2026.

Au montant du loyer actuel il sera appliqué l'augmentation légale suivant indice des loyers commerciaux (ICL), en s'appuyant sur la base de départ du 4^{ème} trimestre 2007 valeur : 98.90

A la base du 4^{ème} trimestre 2016 valeur : 108.91.

Le nouveau loyer à compter du 16 mai 2017 : $600 \times 108.91 / 98.90 = 660.73\text{€}$

Voté 8 voix pour, 1 abstention

Extraits du compte rendu du conseil municipal du 12 juin 2017

Etablissement de servitudes de passage

Il est rappelé que le jugement dans l'affaire Castanet/mairie de St Martial concernant le statut du chemin de Galinier a été rendu par le tribunal d'Alès et est devenu définitif, après 9 ans de procédure.

Il en ressort que le chemin du Galinier est communal dans la partie partant de la route départemental jusqu'à la sortie du Pont. Au-delà le chemin devient privé et propriété de M. Castanet Michel.

Ce dernier accepte de laisser un droit de passage pour la commune, M. Mariau, M Claron.

Un acte chez le notaire sera établi, les frais notariés seront à la charge de la commune.

Une servitude de passage des tuyaux d'eau sera également établie.

La partie du chemin privé allant de la sortie du pont jusqu'aux boîtes à lettres continuera à être entretenue par la commune.

Subvention à l'association « Camprieu Découverte »

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide de la subvention suivante :

100€ pour l'association « Camprieu découverte » afin de soutenir la réalisation du film « En transhumance vers la vallée du bonheur ».

Voté à l'unanimité

Deux DVD nous ont été offerts, il peuvent être empruntés à la bibliothèque.

Maitrise d'ouvrage pour la pose de l'antenne de téléphonie mobile

Le conseil général propose à la commune de prendre la maitrise d'ouvrage de l'installation de l'antenne de téléphonie mobile. Le maire indique que la commune n'a pas la compétence pour mener à bien ces travaux.

Après débat, il est décidé dans un premier temps de lancer une enquête auprès des habitants pour connaître leur avis sur l'endroit choisi pour la pose de l'antenne, et leur besoin en matière de téléphonie mobile.

Il est précisé que l'endroit pressenti (col de la croisette) pour l'installation de cette antenne a été choisi par l'opérateur Free en charge de ces travaux. Les différents lieux d'implantation proposés par la commune ont été rejetés.

Une décision sera prise après le dépouillement de l'enquête.

Filtre à arsenic :

Un nouveau devis pour la pose du filtre à arsenic sur le forage du Prélong et pour le hameau du Viala nous est parvenu. Est également inclus dans ce devis un système de javellisation et la pose de compteur de comptage avant distribution.

Le montant hors taxes est de 48 302€ H.T.

La validité de la subvention du conseil départemental du Gard s'éteint le 31/12/2017 et portait sur l'installation d'un filtre à arsenic sur le village.

Renseignements pris auprès des financeurs nous ne pourrions dans l'immédiat obtenir de subvention pour le filtre à arsenic du Viala tant que la procédure de déclaration d'utilité publique de la ressource en eau du Viala n'est pas lancée, tout en sachant que cette procédure est très longue que le coût de l'étude frôle les 20.000€.

En fonction des finances de la commune nous pourrions installer le filtre au Viala l'an prochain et financer cet investissement sur les fonds propres de la commune.

Reste à résoudre le problème de la turbidité, un devis supplémentaire sera demandé.

De plus, rien ne peut se faire pour le Viala sans le rapport de l'hydrogéologue que nous attendons depuis presque un an.

Travaux divers :

- Rue des Barrys : le revêtement est à refaire suite aux travaux d'eau et d'assainissement
- Travaux de goudronnage : L'entreprise viendra en septembre refaire un devis.
- Cimetière : Un devis sera demandé afin de graver la plaque au monument aux morts, les noms sont effacés.

Il faut prévoir l'achat de cases supplémentaires au columbarium pour le dépôt des urnes.

- Devis para foudre pour l'église : Le devis pour l'installation de ce système s'élève à 5599€. Le coût de ces travaux étant trop important, on abandonne ce projet..
- Bilan de fonctionnement de la station d'épuration pour 2016 : Le rapport rendu par le département du Gard sur l'entretien de la station et le fonctionnement sont satisfaisants.

Extraits du conseil municipal du 14 septembre 2017

Atlas de la Biodiversité Communale :

L'Atlas de Biodiversité Communale (ABC) a pour objectif de mieux connaître la biodiversité communale, d'identifier les enjeux et de proposer des pistes d'actions communales prenant en compte et valorisant cette biodiversité. Ce travail d'acquisition de connaissance et d'analyse des enjeux et pistes d'actions est fait de manière partagée et participative via la sensibilisation et la mobilisation d'élus et acteurs locaux ainsi que des habitants ; un comité de suivi communal anime et suit la démarche ; des sorties et animations sont proposées aux habitants et scolaires.

Le Parc national des Cévennes participe à la démarche en tant que membre du comité de suivi communal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide d'engager la réalisation d'un Atlas de la Biodiversité Communale en sollicitant notamment les financements de l'Agence Française de la Biodiversité.
- Donne pouvoir à Madame le maire pour demander les financements nécessaires, signer les conventions nécessaires et mettre en place le comité de suivi communal de l'Atlas de la biodiversité communale.

Installation d'un filtre à arsenic sur la ressource en eau du village

Il est rappelé que depuis 2014, la commission Eau et Assainissement a travaillé sur le dossier de potabilité de l'eau, contacté et reçu plusieurs entreprises.

Suite à la consultation d'entreprises, une entreprise n'a pas donné suite malgré plusieurs relances, deux devis nous sont parvenus.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 14 septembre 2017 à 18 heures et c'est l'offre de la Saur qui a été retenue s'avérant la plus complète techniquement.

Les deux devis et les notes techniques ont été envoyés à l'ARS qui n'a pas émis d'avis à ce jour.

Le conseil municipal après en avoir délibéré retient l'offre de la Saur

pour un montant de travaux de 52 489 H.T

soit 62 986.80 TTC.

Mme le maire est mandatée afin de passer commande.

Aide financière aux familles pour le transport scolaire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'octroyer la somme de 50€ par enfant scolarisé et empruntant le transport scolaire

Nomination des délégués de la commune à la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal nomme :

F Jutteau Déléguée titulaire J Thédenat Délégué suppléant

Afin de siéger à la commission locale d'évaluation des charges transférées au sein de la communauté de communes

Jumelage Cheyres/Saint Martial

Une rencontre officielle s'est déroulée à Saint Martial le 19 août dernier entre, une partie du conseil municipal, l'association du jumelage, et le répondant communal de Cheyres/Châbles M. Sébastien Schmit. Des explications sur la nouvelle commune fusionnée (Cheyres et Chables) nous ont été transmises et des discussions ont eu lieu quant à l'extension du jumelage à la nouvelle commune.

Suite aux années passées, et à la collaboration entre les deux comités de jumelage de Cheyres et de St Martial, suite aux liens d'amitié qui se sont créés, suite à la fusion des communes de Cheyres/Chables le conseil municipal de la commune de St Martial se prononce à l'unanimité pour l'extension du jumelage à la nouvelle commune dans son intégralité.

Motion de soutien au collectif de l'hôpital du Vigan



Par courrier en date du 14 juin, le collectif a donc interpellé les élus et la population afin de rappeler l'importance de ce service public de proximité, notamment pour l'accès aux soins de la population. Madame le maire propose d'exprimer le soutien du conseil municipal à l'action du collectif de l'hôpital du Vigan, et rappelle le rôle important que joue la maison de retraite St Martin de Sumène au sein de l'hôpital du Vigan, en contribuant à maintenir les personnes âgées dans un cadre de proximité.

Il est donc proposé d'inscrire dans la motion que le conseil :

- Partage les inquiétudes exprimées par le collectif de l'hôpital du Vigan quant à l'avenir de cet établissement.
- Souligne l'importance de ce service public pour l'accès aux soins de la population du territoire.
- Demande le déblocage des 11 lits de médecine gelés depuis le 1^{er} janvier 2017.
- Demande la nomination sans délai d'un directeur in situ pour cet établissement.
- Demande le maintien de l'activité soins de suite et de réadaptation (SSR).

Demande de subvention Critérium des Cévennes :

La demande de subvention présentée par le critérium des Cévennes est rejetée.

Aide financière à la Coopérative bouchère paysanne Causses Cévennes Garrigue :

Le conseil municipal, après en avoir entendu Nicole Clément qui a suivi ce dossier, après avoir mesuré l'importance pour les éleveurs locaux de pouvoir utiliser un abattoir de proximité, décide de verser la somme de 300€ à la coopérative bouchère paysanne Causses Cévennes Garrigues afin de les soutenir dans leur démarche de reprise de l'abattoir du Vigan.

Voté à l'unanimité

Prix de la location de la salle socio culturelle :

Le conseil municipal décide de porter la location de la salle socio culturelle à 120€ le week end pour les habitants de la commune à compter du 1^{er} novembre 2017.

Voté à l'unanimité

Extraits du conseil municipal du 16 novembre 2017

Achat et financement de matériel dans le cadre de la démarche « zéro pesticide »

Mme le maire rappelle au conseil municipal la délibération prise dans le cadre de l'engagement de la commune dans la démarche de gestion environnementale des espaces verts et libres communaux du 9 juillet 2015.

Dans le cadre de cette démarche portée par le parc national des Cévennes un plan d'amélioration des pratiques phytosanitaires a été réalisé au sein du plan de gestion environnementale. L'objectif de la commune est l'entretien sans produits phytosanitaires de ses espaces publics dès 2017, y compris sur le cimetière, terrains de sports, de loisirs, et de repenser l'aménagement paysager de la commune de façon progressive, durable et économe en eau.

Afin d'atteindre ces objectifs, madame le maire propose l'acquisition de matériels de désherbage alternatif.

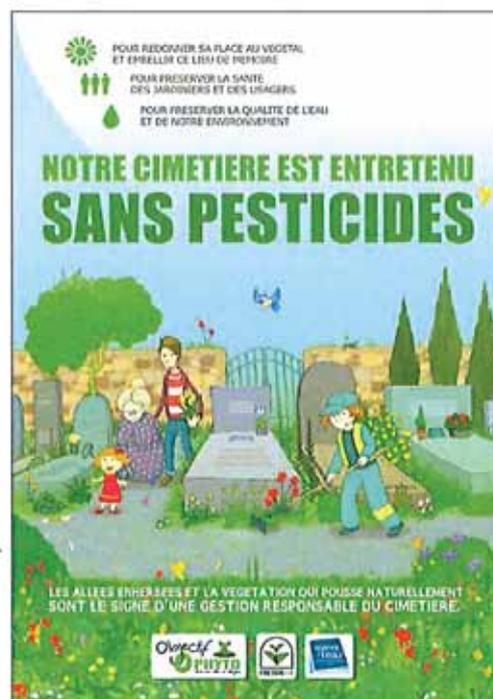
Le coût de ces achats est estimé à 3 626.49 € H.T
soit 4 351.79 € TTC

Le plan de financement sera le suivant :

Subvention agence de l'eau 80%	2 901,19 €
Fonds propres 20%	725,30 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte le principe de réalisation ci-dessus, et sollicite le concours financier de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse ; S'engage à disposer de l'autofinancement nécessaire et mandate Madame le maire pour entreprendre toutes démarches et signer tous documents.

Voté à l'unanimité



Modifications des statuts du SIVU Ganges/LE Vigan

Les dispositions des articles 56 et 59 de la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 dite loi MAPTAM, prévoient l'intégration de la compétence dans le domaine de la Gestion des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations (GEMAPI) aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, à compter du 1^{er} janvier 2018.

En application de l'article L. 5216-7 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment son I bis, les Communautés de Communes seront substituées aux Communes membres au sein des Syndicats exerçant actuellement tout ou partie des compétences définies à l'article L. 211-7 du Code de l'Environnement, à savoir :

- Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique (item 1) ;
- Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau (item 2) ;
- Défense contre les inondations et contre la mer (item 5) ;
- Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines (item 8).

C'est le cas du SIVU Ganges-Le Vigan dont le périmètre d'intervention s'étend sur le territoire de 3 Communautés de Communes : Causses Aigoual Cévennes Terres Solidaires (3 Communes), Cévennes Gangeoises et Suménoises, et Pays Viganais.

Afin d'intégrer les compétences ou items que les EPCI souhaitent lui transférer à compter du 1^{er} janvier 2018, le Comité Syndical du SIVU par délibération en date du 25 septembre 2017 a approuvé, à l'unanimité, la modification des statuts.

Suite à cette délibération, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur les décisions suivantes :

- Modification de l'article 2 « Objet du Syndicat » précisant les compétences relevant ou non de la compétence GEMAPI qui seront exercées par le futur Syndicat Mixte à compter du 1^{er} janvier 2018.
- Modification de l'article 5 concernant la représentativité des membres.

Il est à noter que la substitution des EPCI à fiscalité propre à leurs communes membres entraînera de droit la transformation du SIVU en Syndicat Mixte au 1^{er} janvier 2018. Cette situation sera constatée par un arrêté préfectoral.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- APPROUVE l'ensemble des modifications de statuts proposées.
- DONNE un avis favorable à la nouvelle rédaction des statuts, applicables au 1^{er} janvier 2018.
- AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

Modifications des statuts de la communauté des Cévennes gangeoises et suménoises :

Le conseil de communauté des Cévennes gangeoises et suménoises lors de sa réunion du 26/09/2017 a décidé de modifier ses statuts pour y inclure au 01/01/2018 le transfert :

- De la compétence obligatoire Gestion des milieux aquatiques et préventions des inondations (GEMAPI)
- De la compétence hors GEMAPI composée des 5 missions suivantes :
 1. - Lutte contre la pollution
 2. - Protection et conservation des eaux superficielles et souterraines
 3. - Mise en place et exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques
 4. - Animation et concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques

5. Participation à la planification et à l'organisation de la gestion de crise, information préventive, contribution à la mémoire du risque.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le changement des statuts de la communauté des Cévennes gangeoises et suménoises.

Convention d'adhésion à l'agence départementale du Gard

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5511-1 prévoyant la création d'un établissement public dénommé agence départementale,

Vu le rapport de Madame le Maire relatif à la convention d'adhésion de la commune à l'agence technique, juridique, et financière,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1^{er} : d'approuver les statuts de l'agence technique départementale du Gard,

Article 2 : d'approuver la convention d'adhésion de la commune à l'agence technique départementale du Gard ;

Article 3 ; d'autoriser le maire de la commune de Saint Martial, à signer la convention précitée et ses annexes et à représenter la commune au sein des organes délibérants de l'agence.

Voté à l'unanimité

Indemnité de conseil allouée aux comptables du trésor chargés des fonctions de Receveurs des communes

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote l'indemnité de conseil pour M. Sicart suivant le décompte fourni, soit pour l'année 2017, 385.27 € brut, 351.15 € net.

Renouvellement de la convention entre Météo France et la commune de St Martial

La commune de St Martial a autorisé Météo France à implanter une station automatique au lieu dit « Le Château d'eau » Malbos. Cette convention arrivant à expiration, il y a lieu de la renouveler.

Après en avoir délibéré, Madame le Maire est autorisée à signer la nouvelle convention.

Voté à l'unanimité

Façade de l'église :

Il est donné connaissance du rapport de M. L'Architecte des Bâtiments de France concernant la réfection de la façade de l'église. Dans la demande, il s'agissait d'autoriser la commune à effectuer le rejointement des pierres. Or, il s'avère qu'il est préconisé de recouvrir la façade avec un enduit de chaux et de sable naturel.

Le conseil municipal, s'oppose à cette restauration dans les règles édictées par les Bâtiments de France, il sera donc procédé comme prévu au rejointement des pierres.



Travaux sur les chemins communaux :

Lors du vote du budget, il nous avait été annoncé que la commune disposait d'une somme d'environ 33.000€ au SIVOM de Sumène.

Fort de ce constat, le conseil municipal avait décidé d'employer cette somme pour la réfection de certains chemins communaux.

Après vérification, il s'avère que la somme disponible auprès du Sivom n'est que de 12.000€.

Par conséquent, il faudra lors du prochain budget prévoir la somme nécessaire pour effectuer les travaux prévus qui s'élèvent suivant un devis de l'entreprise Michel à 26 000€ H.T.

Ce devis concerne le chemin d'Endérime, le parking du Viala, le chemin de Goutanière.

Ces travaux seront réalisés au printemps 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30

Ateliers pour les enfants, cela s'est passé en 2017 !

Atelier Fêtes des mères



Le samedi 27 mai 2017, les enfants étaient réunis à Triaire afin de préparer un cadeau pour leurs mamans.

Comme vous pourrez le constater de magnifiques réalisations ont été confectionnées par les enfants aidés de Susanna.



LA SOIREE DE LA « SAINT MARTIAL »

Le vendredi 30 juin 2017, les associations de la commune et la mairie ont invité la population à la quatrième édition de la « St Martial ».

Vous étiez nombreux, et comme à l'accoutumée ce fut un moment chaleureux, plein de bonne humeur et de convivialité.

Merci à tous pour votre participation.



LE JOUR DE LA NUIT A ST MARTIAL, 30440, le 14 octobre 2017



Ce fut une bien belle 9ème édition du JOUR DE LA NUIT ce samedi 14 octobre à St Martial. Un groupe conséquent de personnes, partis pour une balade entre chien et loup.

Au fil du parcours, Julie Avril, accompagnatrice en moyenne montagne, artiste musicienne, comédienne, de l'association Accords Ouverts, a proposé des expériences sensorielles auxquelles se sont prêtés joyeusement les marcheurs : marche en silence, yeux clos, de nuit sans lampe, chants et flûte en forêt, dégustations yeux clos... Et de retour au bourg : une soupe à la raiquette, oignon local, boissons et dessert... Un festin à la chandelle, offert par la mairie.

LE JOUR DE LA NUIT, www.jourdelanuit.fr est un événement national qui a pour objectif la sensibilisation des populations aux pollutions lumineuses (éclairages trop intenses, mal orientés, inutiles...) et à leur impact environnemental sur la biodiversité nocturne, faune, flore,

Noël des enfants le 9 décembre 2017



Seulement neuf enfants étaient présents, pourtant tous étaient invités.

Décorations de Noël en pâte à sel, cœurs en feutrine, voilà de quoi décorer les sapins.

Les enfants présents ont été ravis, parents et grands parents se sont adonnés au bricolage avec bonne grâce.

L'après midi fut clôturée par un excellent goûter et la remise à chacun d'un présent.

Activités proposées sur la commune

Les ateliers d'écriture

Ils ont lieu, dans le cadre de l'association "Chevalets dans la ville", une fois par mois, le dimanche de 10H à midi, salle de la bibliothèque. Depuis 7 ans maintenant ils regroupent, au gré de leurs disponibilités, de 4 à 8 personnes qui prennent plaisir à voir sortir d'elles mêmes des textes incongrus, sensibles, spirituels ou poétiques.

Ce lieu d'expression est ouvert à tous, gratuitement. C'est un endroit où l'on peut donner libre cours à son imagination, un lieu où l'on est surpris d'entendre sa propre voix.

Ensuite arrive le plaisir de voir exister un style, son style, des préférences : le conte, la poésie, les récits, la fantaisie, le baroque, la fiction.

On écrit durant 1H 15 environ puis vient le temps de partager son texte par la lecture avec les autres participants. On y rit beaucoup, on s'éblouit mutuellement de la variété des formes d'expression.

Cette année les thèmes proposés étaient les suivants :

- créatures magiques, animaux fantastiques, un univers avec ses règles et ses obsessions.
- vous rêvez votre lieu de vie, vos indignations ont trouvé leur solution,
- réversible, vice-versa, envers-endroit,
- demain tous crétins ou tous surdoués ?

Mais nous avons passé plusieurs séances (6) à écrire en commun un intermède théâtral que peut être, un jour nous présenterons au village. Il s'intitule "La rue des longues serres" !

Un recueil de textes originaux a aussi été publié, avec des illustrations de Anne Bergamaschi, il s'intitule :

" J'ai, je le sais, rien du geai ", vous pouvez le lire à la bibliothèque où l'acheter pour 5 euros (un joli cadeau !).

Voilà donc à quoi nous jouons et vous êtes tous invités à venir nous rejoindre, si le coeur vous en dit et sans trop vous poser de questions :

Ecrire sans raison n'est ce pas la plus belle raison d'écrire ?

Informations : N. Clément 04 67 81 30 64.



LE YOGA



Depuis deux ans maintenant nous avons la possibilité à Saint Martial de pratiquer le yoga sous la houlette douce et compétente de Fanny Férin.

Une quinzaine de personnes, hommes et femmes,

de tous âges et de toutes conditions physiques s'y adonnent régulièrement le lundi à 14h dans la salle socioculturelle, prêtée par la mairie.

En quoi le Yoga est-il différent et complémentaire des cours de gymnastique ?

Le Yoga est une tradition vieille de plusieurs millénaires, née en Inde où le mot « yoga » signifie « union ». L'objectif de cette pratique est d'harmoniser le corps et l'esprit.

Cela se fait en pratiquant des postures ou « asanas » que l'on maintient un certain temps et qui sollicitent divers groupes musculaires en accord avec la respiration. Ceci a pour effet de remettre en circulation l'énergie dans toutes les parties du corps. Chaque posture est en même temps une respiration et une méditation et cette pratique conduit à une sensation de bien-être physique aussi bien que mental. Le yoga dynamise et apaise, tonifie et calme, renforce dans la douceur.

Voici quelques témoignages de certaines des participantes :

1) *"Pour ma part, maintenant que j'ai découvert cette discipline il me serait impossible de m'en passer. Cette activité procure un tel bien-être à l'instant T, mais aussi au quotidien, tant sur le plan familial que professionnel.*

Appelons cela un loisir, une activité, une pratique, une découverte comme on veut.

En tout cas ce qui est sûr c'est que je conseille à toute personne de tout âge d'essayer. Le yoga est tellement bénéfique, pour l'esprit, le corps, l'équilibre, que je n'ai qu'un seul regret : ne pas avoir commencé avant ..."

2) *"Le yoga, c'est comme le shampoing 3-en-1. A chaque séance je travaille le corps, le mental et je découvre la vision d'un autre monde !*

Les postures en yoga ne sont pas si faciles qu'elles en ont l'air. Elles demandent de l'endurance. Les asanas d'équilibre sont très intéressants : je m'aperçois par exemple, que je ne tiens pas si bien que ça sur mes pieds"

Les asanas d'étirement, c'est le grand bonus du yoga. En tout cas, cela fait quelque temps que je n'ai plus senti mon nerf sciatique!

J'apprécie aussi beaucoup les méditations grâce auxquelles Fanny nous apprend, comment se relaxer ou calmer notre esprit lorsque les pensées fusent dans tous les sens. Sa voix douce, bien posée et compétente rend les méditations très agréables.

Enfin, les petits éclaircissements qu'elle nous donne sur la vision spirituelle indienne donnent aux cours un aspect exotique et ludique. J'ai été, par exemple, surprise d'apprendre que, d'après la vision indienne, toute personne a en elle les quatre éléments - eau, terre, vent, feu - dont l'un est prédominant.

Le yoga apaise. En sortant du cours, j'ai envie de me poser, boire un thé et être juste au calme, sereine."

Fanny adapte les postures demandées aux capacités du moment de chacun et propose par ailleurs des séances en accord avec diverses problématiques (préparation à l'accouchement, personnes âgées etc) ; elle propose également des cours de danse indienne « Bharatanatyam » et de massage ayurvédique. Ces derniers cours ont lieu à Sumène.

Vous êtes tous bienvenus pour essayer quand vous voulez, le premier cours est gratuit!

Tous renseignements : Eanny Férin

Asso Om sweet Om

3 rue du coin

30440 Sumène

0633445340

www.yogasumene.comsweetom.fr

Le club de la Gym « st martialaise »



Il est proposé dans la salle socio culturelle depuis 2010 des cours de gymnastique. Les membres du club de la gym « st martialaise » se retrouvent les mercredis à 19 heures pour 1 heure de gym et une heure de danse « cardio latino ». Séances où règne une bonne ambiance et bonne humeur grâce au concours de notre animatrice Sabrina.

Vous pouvez venir nous retrouver et vous joindre à nous si vous le désirez

En contactant :

Viviane au 04 67 81 33 64

Ou Agnès au 04 67 64 19 74



Le comité des fêtes :

Le Comité des fêtes de Saint Martial fait peau neuve !

Le 1^{er} décembre 2017 la passation de la présidence du comité c'est naturellement faite entre Frédérique COMBES et Damien VIGNAL le nouveau président.

Julie DUCROS rentre en tant que secrétaire, Benjamin DURAND en tant que vice-secrétaire et Fanny LEONARD devient la trésorière.

Alain Combes reste au poste de vice président, Mireille Bousquet au poste de trésorière adjointe.

L'ensemble des bénévoles de la fête se réjouissent que la jeunesse saint-martialaise s'investisse pour maintenir cette fête du mois d'août.

On compte sur la présence des saint-martialais et saint-martialaises



le week-end du 18-19 août 2018.

Notre jumelage avec "Cheyres" en Suisse

D'une amitié entre un St Martialais et un Cheyrois est née : l'idée du jumelage.

Depuis l'an 2000, l'association la « Brasucade » a vu le jour ; et nous entretenons des liens, des rencontres, des échanges avec cette charmante commune du canton de Fribourg SUISSE « Cheyres ».

Le 1^{er} Janvier 2017, « Cheyres » a fusionné avec une commune avoisinante « Chables », commune de 2180 habitants, la dimension de leur commune n'enlève en rien la qualité de nos échanges ...ils nous ont prouvés encore cet été, leur investissement et leur générosité.

Cet été, pendant la fête votive du village, un comité du jumelage de « Cheyres » ont servis avec joie et sourire la fameuse raclette de leur région qui a fait le bonheur de beaucoup de personnes.

Nous sommes fiers et honorés d'être jumelés avec « Cheyres-Chables », et nous remercions toutes les personnes qui œuvrent depuis des années au sein de l'association du jumelage, nous pensons également très fort à Mme Bernard Claude qui était si heureuse de préserver notre jumelage...

Voici quelques dates importantes pour cette nouvelle année 2018.

Samedi 10 Février 2018 Assemblée générale suivie d'une soirée raclette

Dimanche 11 Mars 2018

Loto de la Brasucade

Lundi 02 Avril 2018

Omelette de la Brasucade.

Toutes les personnes désireuses de faire partie de notre association, sont toutes et tous les bienvenues !

Bonne année à tous

Le bureau du jumelage



Le club de la Raïolette :

Voici quelques dates à noter pour le club du 3ème âge

Jeudi 8 mars 2018 Assemblée générale à 10 heures salle socio culturelle

Dimanche 25 mars 2018 LOTO à 15h salle socio culturelle

La bibliothèque communale:



Les bénévoles de la bibliothèque vous attendent
tous les samedis de 15h30 à 17h30
salle de la cure.

Envie d'un café ou de rencontres , venez passer un moment avec nous , et pourquoi pas repartir avec un livre !!

L'épicerie Lou Sacou

« *Petite histoire saint Martialaise* »

« *Chérie j'ai oublié le sell* »

Pas de problème le Sacou est ouvert et ça coûte pas cher.

Nous prendrons aussi du café celui qui est bon, il est torréfié à Ganges.

Au fait il y a maintenant un espace "tu prends ou tu donnes" ouvert depuis le début de l'année.

Nous pourrons y laisser la cafetière électrique elle est neuve et nous n'en avons pas besoin. »

Allons y !

Le Sacou est ouvert

mardi, jeudi, samedi: 10h à 12h

samedi après midi: 15h30 à 17h30 en même temps que la bibliothèque.

Avis aux associations (sportives, culturelles, comités des fêtes, ...) : triez vos déchets et gagnez de l'argent !

Depuis 2014, le SYMTOMA (collectivité locale chargée du traitement des déchets) propose un partenariat, sous convention, aux associations de son secteur, pour les encourager à bien séparer les déchets recyclables du reste lors des manifestations qu'elles organisent.

Le principe :

Les associations intéressées doivent trier leurs déchets en séparant :

- les emballages en métal (canettes, boîtes de conserve) d'un côté
- les bouteilles en plastique (lait, jus de fruits, soda, ...) d'un autre.

Ces déchets sont ensuite acheminés par l'association au SYMTOMA, à St Hippolyte du Fort où ils seront pesés, puis payés **0,40 euro/kg** à l'association.

Les ordures ménagères et les autres emballages ne sont pas rémunérés.

Pour les papiers usagés, les associations qui le souhaitent peuvent aussi le mettre de côté sur la base d'une convention identique dans les termes mais différente par la rémunération puisque le SYMTOMA versera **0,05 euro/kg** de papiers récupérés.

Comment faire pour adhérer à cette opération permanente ?

Les associations intéressées doivent contacter le SYMTOMA au 04 66 77 98 29 ou à

contact@symtoma.org. A noter : le siège de l'association doit être situé sur le territoire du

SYMTOMA ; ce partenariat s'adresse aux associations à but non lucratif type loi 1901, dont l'objet n'est pas lié au traitement des déchets.



Les déchèteries (comme la gestion globale des déchets), sont partagées entre la Communauté de Communes compétente pour l'accueil des usagers, et le SYMTOMA, compétent pour le transport et le traitement des déchets réceptionnés en déchèterie.

Adresse : Zone Industrielle des Broues 34190 GANGES

Téléphone : 04 67 73 14 57

Horaires :

du lundi au samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h 30

Fermée les jours fériés

Réservée aux personnes résidant sur le territoire de la Communauté de Communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises.

Pour accéder à la déchèterie vous devez être munis d'un badge à retirer à la mairie